



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais  
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

@ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

## Compte-rendu du CTL du 19 janvier 2021

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur GIRAULT. Le syndicat **FO-DGFIP 62** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration.

Le quorum est atteint malgré l'absence des représentants des personnels CGT qui ont choisi de boycotter la séance.

Vos représentants **FO-DGFIP 62** ont décidé de siéger afin de continuer à porter vos revendications et refusent tout fatalisme. **Ne rien faire, c'est laisser faire !**

En [propos liminaire](#), vos élus **FO-DGFIP 62** ont dénoncé **le décalage** entre les beaux discours de nos Ministres et Directeurs et **la cure d'austérité** subie par la DGFIP malgré **la conscience professionnelle reconnue des agents** en des temps pourtant très difficiles avec la pandémie.

Par ailleurs force est de constater que la DDFIP 62 se métamorphose année après année en une technostucture avec **une hypertrophie des cadres supérieurs** et **un manque criant de bras sur le terrain**.

---

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat  
**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État**  
**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais**

## **1) Evolution des emplois au regard du Projet de Loi de Finances 2021 et de l'évolution du périmètre des missions (transfert d'emplois) (pour avis) :**

**Au niveau national**, l'effort qui pèse sur la DGFIP et ses services est le suivant :

PLF 2010	PLF 2011	PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015
- 2 569	- 2 543	- 2 441	- 2 062	- 1 988	- 2 000

  

PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021
- 2 130	- 1 630	- 1 600	- 2 130	- 1 500	- 1 800

**Au niveau du Pas-de-Calais**, la Direction Générale affiche 1 suppression d'emploi.

**Cet affichage est trompeur** puisque **51 nouvelles suppressions** impacteront les services de notre département pour alimenter un service « relocalisé » de la DGFIP, le nouveau centre de contact de Lens avec la création de 50 emplois.

Cette relocalisation est complètement à l'opposé de la notion de proximité et de rapprocher les administrations des citoyens !

### **La méthode d'allocation des emplois utilisée par la Direction**

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (**MAGERFiP**) est utilisée pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive. Elle sert de justification aux choix des directions.

Elle prend en compte différents critères, parmi lesquels :

- les redéploiements d'emplois entre directions, liés aux transferts d'activités (services relocalisés : 450 ETP)
- les reprises d'emplois fléchés liés aux process (modernisation évolution du périmètre : exemple : PAS, suppression de la TH,...)
- la « contribution proportionnelle », **terme obscur** désignant « le principe de répartition équilibrée de l'effort entre départements ». Pour 2021, elle s'applique sur tous les emplois du département à l'exception des emplois des PED, PGD, centres de contact, CSRH, SIA, pôles de recouvrement des recettes non fiscales et de gestion des consignation et SPF (nouveau 2021)

À ce premier chiffre obtenu, des correctifs sont appliqués à la hausse ou à la baisse

- **le correctif « charges et enjeux »**, déterminé en fonction de la charge de travail évaluée pour chaque type de structure.

---

**Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat**  
**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État**  
**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais**

**La charge de travail a enfin fait, cette année, l'objet de groupes de travail avec les chefs de services qui ont permis une répartition plus cohérente des tâches.**

Demandée par **FO-DGFiP 62** depuis plusieurs années, cette démarche constructive est un premier pas. **Le deuxième pas doit être la prise en compte de l'ensemble des charges de travail pour définir le véritable nombre d'emplois à implanter dans tous nos services.**

Au total 345 ETP sont redistribués en 2021 (391 en 2020).

- **le correctif « environnemental »** a pour objet d'intégrer à la fois les conditions d'exercice des missions et la situation socio-économique des publics entrant en contact avec les services. Au total 258 ETP sont redistribués en 2021 (269 en 2020) – composantes : pauvreté (inf à 60 % du niveau de vie médian) – personne âgées de 70ans et+ - Illectronisme / decl-defaillant-retard paiements .

- **le correctif « opérationnel »** a pour objet de faciliter la traduction des évolutions d'emplois résultant des étapes précédentes de la méthode. Il est fondé sur l'historique des suppressions et consiste à s'assurer que le volume des suppressions évolue de manière relativement cohérente d'une année sur l'autre, donnant ainsi une certaine visibilité aux directeurs locaux. Au total 98 ETP sont redistribués en 2021 (161 en 2020)

**Pour la DDFiP du Pas-de-Calais, la déclinaison locale de la méthode MAGERFiP au titre du PLF 2021 est la suivante :**

Reprise d'emplois fléchés	Contribution proportionnelle	Correctifs de charges	Correctif environnemental	Correctif opérationnel	<b>Total</b>
- 3,5 <sup>1</sup>	- 30,5	- 13,5	- 6,7	+ 1	<b>- 53</b>

Mais grâce à la Délégation Interrégionale, laquelle ne contribue à aucune suppression d'emploi depuis plus de 12 ans, nous pouvons nous réjouir (*sic !*) d'une **diminution de 2 suppressions d'emploi C...**

<sup>1</sup> reprise de 2 emplois auprès des PCE, de 0,5 emplois auprès du PCRP et d'1 emploi auprès des SIE et SIPE

### Répartition par grades pour la DDFIP 62 :

	Emplois A+	Emplois A	Emplois B	Emplois C	Total
PLF 2021	- 6	- 1	- 26	- 18	- 51
Création CC Lens	+ 1	+ 3	+ 15	+ 31	+ 50
Evolution des emplois	- 5	+ 2	- 11	+ 13	- 1

---

**Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat**  
**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État**  
**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais**

**Les transferts d'emplois dans le cadre du nouveau réseau de proximité au titre de l'année 2021 sont repris dans le TAGERFIP** présenté lors de ce CT Emplois. Ils ont fait l'objet d'une présentation au cours des instances du comité technique local des 6 et 16 octobre, 17 et 27 novembre 2020.

Ces transferts concernent ceux intervenus au 1er janvier 2021 (voir comptes rendus des CT NRP)

### **Déclinaison des suppressions d'emplois au niveau départemental**

**La déclinaison des suppressions d'emplois au niveau départemental s'est effectué selon les critères suivants :**

- recours APERFIP (rapport charges/emplois)
- outil comparatif des charges par familles de structures
- introduction des nouvelles activités à prendre en compte et mise à jour des pondérations
- examen des départs en retraite et des vacances d'emplois structurelles
- pris en compte de l'historisation des suppressions d'emplois des 5 dernières années
- examen des éléments de contexte apportés par les divisions métiers
- mis en place d'un groupe de travail qui s'est réuni à 4 reprises, avec une quinzaine de chefs de service.

Les principaux constats formulés par les participants à ce groupe de travail ont permis d'établir une grille de pondération métier par métier permettant une meilleure adéquation des ajustements d'emploi aux impératifs locaux.

Le groupe de travail a également mené une réflexion sur les éventuels transferts d'emplois infra départementaux. À cet égard, la proposition d'un renforcement des emplois des SPF-E du département par prélèvement sur les autres familles de structure a été partagée.

## Synthèse des redéploiements d'emplois

Origine de l'emploi (-)	Destination de l'emploi (+)	Emploi concerné
EDR Arras	SPF-E d'Arras	1 B
SIP Calais	SPF-E de Béthune	1 B
SIP Boulogne-sur-Mer	SPF-E de Boulogne-sur-Mer	1 B
EDR Arras	Trésorerie Arras-Amendes	1 B
BDV Boulogne-sur-Mer	BDV Bruay-la-Buissière	1 A
BDV Calais	BDV Bruay-la-Buissière	1 A
Trésorerie Boulogne Mun.	SIE de Béthune	1 A

## Réaménagement technique du TAGERFIP

Le **service d'appui au réseau (SAR)** a été créé à compter du 2 février 2018 et installé dans les locaux de la Trésorerie de Boulogne-sur-Mer Municipale et rattaché fonctionnellement à la division du recouvrement forcé de la DDFiP, pour laquelle il effectue du travail à distance.

Il apparaît aujourd'hui plus pertinent, sur le plan de la lisibilité du TAGERFIP, que les effectifs du SAR (1 A et 1 B) ne soient plus rattachés à la Trésorerie de Boulogne-sur-Mer mais directement à la direction.

Bien évidemment, ce réaménagement, d'ordre purement technique, ne modifie en rien la situation des agents concernés, qui restent en poste à Boulogne-sur-Mer pour apporter une assistance à distance à la direction.

### Création d'un poste d'Inspecteur divisionnaire « expert »

La direction générale a donné un avis favorable à la création d'un poste d'IDIV expert de classe normale « Gestion du budget en environnement CHORUS » par transfert d'un poste d'IDIV CN à la direction.

## Ventilation des suppressions, transferts et redéploiements d'emplois 2021 dans le Pas-de-Calais :

SERVICES	Emplois Implantés avant dossier emplois				Suppressions d'emplois				Transferts et redéploiements d'emplois				Emplois Implantés après dossier emplois			
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C
DIRECTION	42	61	75	30	- 6		- 2	- 2	+7	+1	+1		43	62	74	28
CENTRE DE CONTACT LENS					+ 1	+3	+15	+31					1	3	15	31
EDR		6	32	7							- 2			6	30	7
CPS RELAIS	0	1	6	9			-6						0	1	0	9
SIP ARRAS	2	2	15	20			-1	-2					2	2	14	18
SIP BOULOGNE-SUR-MER	2	2	12	20				-1			-1		2	2	11	19
SIP BETHUNE	1	2	9	17			-1						1	2	8	17
SIP CALAIS	1	2	12	20				-2			-1		1	2	11	18
SIP LENS	2	3	21	34			-1	-2					2	3	20	32
SIP LILLERS	1	1	5	8			-1						1	1	4	8
SIP SAINT-OMER	1	2	5	14				-1					1	2	5	13
SIP BRUAY	1	1	8	11				-1					1	1	8	10
SIP HENIN-BEAUMONT	1	1	11	14			-2						1	1	9	14
SIE BETHUNE	1	1	20	3			-1			+1			1	2	19	3
SIE BOULOGNE SUR MER	1	1	12	3			-1						1	1	11	3
SIE LENS	1	2	17	6			-1						1	2	16	6
SFF-E ARRAS 1	1	2	15	4							+1		1	2	16	4
SPF-E BETHUNE 1	1	2	18	2							+1		1	2	19	2
SPF-E BOULOGNE-SUR-MER 1	1	2	11	4							+1		1	2	12	4
PCE BRUAY-LA-BUISSIÈRE	1	4	2	0			-1						1	4	1	0
PCE BOULOGNE SUR MER	1	3	1	0		-1							1	2	1	0
2E BDV BRUAY-LA-BUISSIÈRE	1	9	0	0						+2			1	11	0	0
3EME BDV BOULOGNE/MER	1	8	0	0						-1			1	7	0	0

**Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat**  
**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État**  
**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais**

SERVICES	Emplois Implantés avant dossier emplois				Suppressions d'emplois				Transferts et redéploiements d'emplois				Emplois Implantés après dossier emplois			
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C
4EME BDV CALAIS	0	5	0	0						-1			0	4	0	0
PCRP BOULOGNE-SUR-MER	1	4	3	0			-1						1	4	2	0
ARRAS AMENDES	1	1	4	4							+1		1	1	5	4
Trésorerie LENS CH	1	2	6	6			-1						1	2	5	6
Trésorerie CALAIS CH	1	1	4	4				-1					1	1	4	3
SGC LENS	2	2	14	11				-1					2	2	14	10
Trésorerie mixte d'AVESNES-LE-COMTE	1	0	4	1			-1						1	0	3	1
Trésorerie mixte de MARQUION	1	0	3	0			-1						1	0	2	0
Trésorerie mixte de GUINES	1	0	4	2			-1						1	0	3	2
Trésorerie mixte de LUMBRES	1	0	3	2				-1					1	0	3	1
Trésorerie SPL d'ARRAS MUNICIPALE	1	1	5	2				-1					1	1	5	1
Trésorerie SPL de BRUAY-LA-BUISSIÈRE-HOUDAIN	1	1	5	2				-1					1	1	5	1
Trésorerie SPL de SAINT-POL-MONCHEAUX	1	1	4	3			-1						1	1	3	3
Trésorerie SPL de BOULOGNE-SUR-MER	1	3	7	0						-2	-1		1	1	6	0
Trésorerie SPL CALAIS MUNICIPALE ET BANLIEUE	2	2	7	4			-1						2	2	6	4
Trésorerie SPL de MONTREUIL-SUR-MER	1	3	6	7				-1					1	3	6	6
Trésorerie SPL de SAINT-OMER MUNICIPALE	1	2	6	6				-1					1	2	6	5
Paierie Départementale	2	3	15	11			-1						2	3	14	11
<b>TOTAL</b>					<b>-5</b>	<b>+2</b>	<b>-11</b>	<b>+13</b>	<b>+7</b>	<b>+0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				

---

**Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat**  
**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État**  
**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais**

## **Bilan des suppressions des emplois par catégorie :**

A+	A	B	C
+2	+2	-11	+13

Et voilà cette technostructure qui continue avec une hypertrophie des cadres supérieurs et un manque criant de bras sur le terrain !

## **Vote sur les suppressions d'emplois :**

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>FO-DGFiP62 (4 voix)</b>		X	
<b>Solidaires (2 voix)</b>		X	
<b>CFTC (1 voix)</b>		X	
<b>UNSA (1 voix)</b>		X	

Commentaires FO : Vos élus **FO-DGFiP 62** ont VOTE CONTRE au motif qu'ils sont foncièrement opposés aux suppressions d'emplois, c'est sans équivoque.

Pour autant nous ne sommes pas partisans de la chaise vide et attachés à un dialogue social de qualité. Les échanges ont été nourris.

**ATTENTION :** une reconvoction sera effectuée suite au vote unanime contre le projet. Des modifications pourraient intervenir.

## **Vote sur les transferts et les redéploiements :**

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>FO-DGFiP62 (4 voix)</b>			X
<b>Solidaires (2 voix)</b>		X	
<b>CFTC (1 voix)</b>			X
<b>UNSA (1 voix)</b>		X	

Commentaires FO : **FO-DGFiP 62** s'est abstenu sur les transferts et les redéploiements d'emplois car même si ceux-ci sont évalués en fonction des charges effectives de travail, ils peuvent avoir des impacts sur la vie personnelle des agents.

---

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat  
1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État  
1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

**ATTENTION APPELEE**  
**LES DOSSIERS RETRAITE DOIVENT ÊTRE TRANSMIS A LA DIRECTION  
AVANT FIN MARS POUR QUE LES VACANCES DE POSTES SOIENT PRISES EN  
COMPTE POUR LE MOUVEMENT DE SEPTEMBRE**

## **2) Questions diverses :**

### **- Centre de contact de Lens :**

- les postes qui resteront vacants à l'issue de l'appel à candidature national pourront être comblés au mouvement local
- le poste IDIV du CC sera pourvu à l'issue d'un appel à candidature national

- Les dates des **ponts naturels** seront validés lors d'un prochain comité mais les seules possibilités sur le calendrier 2021 (le 14 mai et le 12 novembre) devraient être retenues ;

- **rupture conventionnelle** : pour l'instant seules 9 demandes ont été déposées, une a été refusée, une accordée, 7 sont toujours en cours d'étude.

- la DDFIP 62 fera prochainement une communication sur le **forfait mobilité durable aujourd'hui accordé aux couples**.

### **Les élus FO DGFIP62 :**

**Titulaires** : Jacques REGNIER, Justine KORKUT, Michaël MILLOT et Laurence DIDAUX

**Suppléants** : Valérie CADET, Gautier LEDOUX, Coralie VINCENT et Nicolas WANIN

**Expert** : Sabrina Castille

**Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat**  
**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État**  
**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais**